



Contacts :

lipadhoj@gmail.com, kandolokalonda@gmail.com et focdp_ong@yahoo.fr

Téléphones : (+243)819821320-815383028

COMMUNIQUE DE PRESSE N°001/FOCDP/LIPADHOJ/015

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice(LIPADHOJ) et La Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et la Paix(FOCDP) saluent l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale par l'Assemblée nationale congolaise lors de sa plénière du jeudi 10 décembre 2015. Le parcours parlementaire de la domestication du Statut de Rome marque d'un signe particulier la célébration de la journée des droits de l'homme 2015 en RD Congo; laquelle journée a été également consacrée au lancement d'une campagne qui marque le 50e anniversaire des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966.

Les résultats de vote de quatre lois qui en découlent se présentent comme suit : sur 284 députés ayant pris part au vote, 280 députés ont voté **oui** pour la loi modifiant et complétant le code pénal, aucun député a voté non et 4 députés se sont abstenus. Il en est de même pour le code de procédure pénale, le code pénal militaire et le code judiciaire militaire.

Rappelons que la Chambre Haute, les avait déjà adoptées le mardi 08 décembre 2015.

Nos Organisation s'encouragent qu'avec l'adoption de ces 4 propositions de loi, l'arsenal juridique congolais vient de s'enrichir des dispositions pertinentes du Statut de Rome et de ce fait, la RD Congo vient de faire un grand pas dans sa politique judiciaire de complémentarité avec la Cour Pénale Internationale.Cela constituera, en plus un argumentaire susceptible de booster les efforts d'autres Etats en retard de domestication du Statut de Rome.

En intégrant des dispositions de Statut de Rome dans le droit pénal congolais, les juridictions civiles sont désormais compétentes de connaître les crimes touchant à la paix et la sécurité de l'humanité jadis réservés qu'aux seules juridictions militaires ; le principe de la complémentarité s'est renforcé, la capacité de poursuite des crimes internationaux s'est accrue et la lutte contre l'impunité connaîtra des avancées considérables ainsi que les victimes en voie d'être rassurées dans leurs droits » a déclaré Eloi URWODHI, Coordonnateur de la LIPADHOJ.

Pour l'historique, c'est depuis le parlement de transition de 2004 que les tentatives de domestication du Statut de Rome en RD Congo avaient été initiées sans succès.

Pendant la première législature de la troisième République en 2006, les Honorables membres de PGA, Raphael NYABIRUNGI et Crispin MUTUMBE avaient initié une nouvelle proposition des lois. En dépit des efforts en synergie des parlementaires membres de PGA et des ONGs membres de la Coalition nationale pour la Cour Pénale Internationale (CN-CPI/RDC), les lois n'avaient pas été votées.

Pendant cette législature, un autre député, membre de PGA, l'Honorable Boniface BALAMAGE N'KOLO pris une nouvelle initiative qui, on s'en doutait point, aboutira pendant cette deuxième législature de la troisième République.

Par ailleurs, la rétention de la peine capitale comme principale peine, est non seulement une violation de la Constitution qui sacralise la personne humaine ; mais aussi est contradictoire aux engagements de la RDC qui découle de la ratification de la peine de mort martèle Me Jean Trésor KANDOLO, Secrétaire Exécutif National de la FOCDP.

Nos Organisations réitèrent leur haute considération au Président de la République pour la promulgation de ces lois dans le délai constitutionnel.

Fait à Kinshasa, le 10 décembre 2015.

Le Coordonnateur de la LIPADHOJ

Le Secrétaire Exécutif National de la FOCDP

Mr Eloi URWODHI UCIBA

Me Jean Trésor KANDOLO KALONDA